

ARRETE N° 01/2024 : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ECO-FOURRIERE DU MARDI 2 JANVIER AU SAMEDI 6 JANVIER 2024

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les horaires d'ouverture en fonction des moyens humains de l'Eco-fourrière en période de fêtes de fin d'année,

Nous, **Daniel LEVEL**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'Eco-fourrière, située au 31 route des Quarante sous, sera ouverte :

- de **10h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00** mercredi et jeudi.

- de **09h00 à 12h00** le mardi, vendredi et samedi.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'une demande de déferé auprès du Préfet ou d'une autre contestation directe auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 27/12/2023

Transmis en Préfecture et affiché le 27/12/2023

Pour Extrait Conforme



Daniel LEVEL

Président du Syndicat Intercommunal